



Convention d'adhésion Permanence du CIDFF de Haute-Loire dans la France Services d'Aurec-sur Loire

Entre

D'UNE PART,

La Mairie d'Aurec-sur-Loire gestionnaire de la Maison France Services dont le siège est situé place du Breuil 43110 Aurec-sur-Loire portant le numéro SIREN 214300121 : représentée par Monsieur Claude VIAL, Maire d'Aurec sur Loire, dûment autorisé aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « Mairie d'Aurec-sur-Loire »

Et

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Haute-Loire (CIDFF Haute-Loire), sise 2 rue André Laplace 43000 Le Puy en Velay, représenté par Madame Elodie ARSAC, agissant en qualité de directrice et coordinatrice de projets, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « CIDFF Haute-Loire »

Préambule

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics. Pour lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires, il est impératif de repenser les lieux d'accueil de proximité, tout en facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. De même, les politiques publiques d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique sont pour l'Etat une priorité. Elles prennent corps aujourd'hui dans l'ambition France Services. Ce nouveau dispositif couvrant l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population et tous les territoires, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux (les territoires ruraux, les quartiers politique de la Ville, les territoires ultramarins).

France Services porte cinq priorités :

- Un renforcement de l'offre de service : les usagers seront accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur) (« les Partenaires Nationaux »). L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.
- Un ancrage local privilégié : France Services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'Etat, mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Chaque structure sera donc amenée à collaborer étroitement avec les collectivités pour fournir un service proche des besoins de la population.
- Un engagement à la résolution des difficultés : l'accompagnement des usagers ne se fera pas sur de la réorientation, mais comprendra un engagement à la résolution des difficultés rencontrées. Celui-ci sera permis grâce à une formation des agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.
- Un renforcement du maillage.
- Un financement garanti : les modalités de financement, qui seront revues annuellement en fonction des nouvelles ouvertures, permettront, d'assurer la montée en gamme et la pérennisation du dispositif existant. Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes.

Les Partenaires Nationaux et leur réseau (opérateurs contribuant au fonds inter-opérateur) présents dans la Maison France Services d'Aurec sur Loire, ainsi que les Services d'Etat et Collectivités, sont les suivants : CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pole Emploi, La Poste, DGFIP, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, URSSAF.

Le CIDFF 43 souhaite intégrer la Maison France Services d'Aurec-sur-Loire.

C'est dans ce contexte que la Mairie d'Aurec-sur-Loire et le CIDFF Haute-Loire se sont rapprochés afin de signer la présente convention d'adhésion (ci-après « la Convention d'adhésion »).

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :

Article 1 : Objet de la Convention

Les parties s'accordent, dans la présente Convention, à œuvrer pour accompagner les habitants du territoire de la commune d'Aurec sur Loire en termes de favoriser l'autonomie sociale professionnelle et personnelle des femmes, et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les domaines d'intervention du CIDFF Haute-Loire sont pluriels :

- **Accès au droit** : droit des personnes, droit de la famille, procédure civil, droit pénal et procédure...

- **Lutte contre les violences sexistes** : violences au sein du couple, violences au travail...

- **Emploi et création d'activité** : élaboration du projet professionnel, accompagnement individualisé vers l'emploi...

- **Vie familiale et soutien à la parentalité** : proposer des actions collectives pour accompagner dans la parentalité, promouvoir l'égalité des rôles parentaux au sein des familles, encourager l'autonomie des femmes ;

- **Santé et sexualité** : des actions centrées sur la prévention et la santé des femmes.

- **Education et citoyenneté** : sensibiliser, éduquer et former pour favoriser le respect et l'égalité femmes et hommes et pour prévenir les violences sexistes et sexuelle.

Article 2 : Offre complémentaire du partenaire local

Le CIDFF Haute-Loire assure une permanence, au sein de France Services, depuis février 2025, uniquement sur rendez-vous pris auprès de son accueil sis 2 rue André Laplace, 43000 Le Puy-en-Velay (04 71 09 49 49), une journée par mois, le 4^{ème} vendredi du mois sur la base des horaires d'ouverture de la mairie 9h00-12h15 et 14h -17h15

Le CIDFF Haute-Loire communiquera un planning semestriel de ses permanences au gestionnaire de la France Services.

Toutefois, à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord préalable de la France Service, la permanence pourra être déplacée sur un autre vendredi du même mois.

Le planning semestriel mentionnera ces éventuels changements.

Le planning semestriel est communiqué en Annexe.

Lors de ces permanences, un collaborateur du CIDFF Haute-Loire recevra toutes personnes souhaitant des informations ou un accompagnement sur les divers domaines du droit ci-dessous, dans le cadre d'entretiens individuels et confidentiels :

- Droit de la famille : filiation, nom et usage du nom, PACS, mariage, concubinage, séparation, divorce ;
- Mesures concernant les enfants : autorité parentale, pension alimentaire, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement, etc. ;
- Violences sexistes et sexuelles : violences commises au sein de couple, au travail, dans l'espace public ;

- Harcèlement moral ou sexuel : viol et agressions sexuelles, prostitution, mariage forcé, cyberviolences ;
- Droit des étrangers et droit international privé de la famille : titres de séjour, regroupement familial, nationalité, divorce international, enlèvement international d'enfant, exécution de jugements étrangers, etc. ;
- Discriminations : sexistes ou de genres ou fondées sur l'orientation sexuelles, discriminations homophobe, transphobe, anti-LGBTQ+ ;
- Droit du travail, droit des proches aidants, etc.

Outre des entretiens individuels, le CIDFF Haute-Loire pourra proposer des temps collectifs et des actions en lien avec ses autres services.

Article 3 : Conditions Financières

La présente convention est conclue à titre gratuit.

Article 4 : Entrée en vigueur de la Convention d'adhésion

La Convention d'adhésion entre en vigueur à compter du 01/01/2026

Article 5 : Durée de l'adhésion

L'adhésion du Partenaire Local à la Convention Départementale est effective à compter de l'entrée en vigueur de la Convention d'adhésion pour une durée de douze (12) mois.

Cette période sera renouvelée par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception envoyée par l'une ou l'autre des Parties, au moins un (1) mois avant la date de fin de la période en cours.

Fait en deux exemplaires

A Aurec- sur- Loire, le 26/02/2026

Pour la Mairie d'Aurec sur Loire
Représenté par Claude VIAL,
Maire



Pour le Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles de
Haute-Loire
Madame Elodie ARSAC
Directrice et Coordinatrice de Projets


CIDFF HAUTE-LOIRE
2 rue André Laplace
43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 09 49 49
accueil@cidff43.fr

Annexe 1

**Nom, coordonnées et plages de disponibilité des correspondants
référents de la France Services pour chaque Partie**

Le CIDFF s'engage à actualiser les informations et à communiquer le nom d'un nouveau référent en cas de changement.

La Poste s'engage à ne jamais communiquer les coordonnées du référent opérationnel.

OPERATEUR	Nom, Prénom du référent	Coordonnées tel, mobile et mail	Fonction	Plages horaires de disponibilités
CIDFF	Madame Eugenia D'ANGELO (éventuellement, en remplacement : Madame Pauline MESNIER)	juriste2@cidff43 .fr 04.71.09.49.49 ou 06.12.04.90.17 juriste@cidfff43. fr	juriste	le 4 ^{ème} vendredi de chaque mois

Annexe 2

Planning 1^{er} semestriel 2025

DATES DES PERMANENCES	HORAIRES
Vendredi 28 février 2025	9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi 28 mars 2025	9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi 25 avril 2025	9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi 23 mai 2025	9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi 27 juin 2025	9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30